

Mairie de Pignans

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL.88/2024

DATE DE LA CONVOCATION :

29 octobre 2024

DATE DE PUBLICATION :

06 novembre 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 4 novembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 25

Membres présents : 21

Nombre de votants : 23

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

*M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne
M. CAMARA Célestin donne pouvoir à M. HURET David*

Etaient absents :

*Mme MARTIN Pascale
M. HERAUD Jean-François*

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme NICODEMO Mélissia ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DECISION MODIFICATIVE N°03 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant le principe d'équilibre budgétaire.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2024 propose d'opérer les virements de crédits suivants comme suit :

Opérations d'ordre entre sections de fonctionnement et d'investissement :

Chapitre 042 – Chapitre 040

- Chapitre 042 : article 6811 – Chapitre 040 : articles 28 et suivants

Augmentation des crédits pour la couverture des dotations aux amortissements. Depuis l'application du référentiel comptable M57, l'amortissement prorata temporis devenant la règle, les immobilisations doivent être intégrées dans l'exercice budgétaire courant et non plus à l'exercice annuel suivant.

Dès lors, il y a lieu de modifier en fin d'année les inscriptions budgétaires en fonction des immobilisations effectuées au cours de l'exercice, soit + 125 561.65 €.

- Chapitre 042 : article 777 – chapitre 040 : articles 139 et suivants

Il convient également de modifier les inscriptions budgétaires en fonction des subventions reçus concernant certaines immobilisations, soit + 45 886.67 €.

Concernant la section d'investissement :

- chapitre 21 : article 2152

Augmentation des prévisions de dépenses d'investissement de +125 561.65 €.

- chapitre 23 : article 2313

Diminution des prévisions de dépenses d'investissement de - 45 886.67 €.

Concernant la section de fonctionnement :

- chapitre 65 : article 65742

Diminution des prévisions de dépenses de fonctionnement de – 79 674.98 €.

Également, cette décision modificative reprend l'affectation du résultat 2023. En effet, un écart provenant de la reprise des résultats 2022 de 325.65 € persiste sur celle-ci. Il convient donc d'ouvrir les crédits comme ce qui suit :

Concernant la section d'investissement :

- Chapitre 10 : article 1068

Augmentation des prévisions de recettes de + 249 674.66 €.

- Chapitre 21 : article 21328

Augmentation des prévisions de dépenses de +249 674.66 €.

Concernant la section de fonctionnement :

- Chapitre 002 : article 002

Diminution des prévisions de recettes de - 250 000.30 €.

- Chapitre 75 : article 758888

Augmentation des prévisions des recettes de + 250 000.30 €.

- Chapitre 75 : article 758888

Augmentation des prévisions des recettes de + 20 000.30 €.

- Chapitre 74 : article 7485

Augmentation des prévisions des recettes de + 30 000 €

- Chapitre 74 : article 741121

Augmentation des prévisions des recettes de + 90 000 €

- Chapitre 731 : article 73111

Augmentation des prévisions des recettes de + 110 000€

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 042 6811 01 (ordre)	125 561,65		
D F 65 65742 01		79 674,98	
D I 040 13911 OPFI 01 (ordre)	18 254,63		
D I 040 13912 OPFI 01 (ordre)	4 568,87		
D I 040 13913 OPFI 01 (ordre)	23 063,17		
D I 21 21328 OPNI 0	249 674,66		
D I 21 2152 OPNI 01	125 561,65		
D I 23 2313 OPNI 01		45 886,67	
R F 002 002 01		250 000,30	
R F 042 777 020 (ordre)	45 886,67		
R F 731 73111 01	110 000,00		
R F 74 741121 01	90 000,00		
R F 74 7485 01	30 000,00		
R F 75 758888 01	20 000,30		
R I 040 28041582 OPFI 01 (ordre)	71 968,88		
R I 040 28128 OPFI 01 (ordre)	2 187,64		
R I 040 281316 OPFI 01 (ordre)	95,20		
R I 040 281351 OPFI 01 (ordre)	4 349,88		
R I 040 28152 OPFI 01 (ordre)	11 006,57		
R I 040 281534 OPFI 01 (ordre)	1 420,99		
R I 040 281568 OPFI 01 (ordre)	5 055,67		
R I 040 281572 OPFI 01 (ordre)	1 650,48		
R I 040 28161 OPFI 01 (ordre)	1 876,08		
R I 040 281828 OPFI 01 (ordre)	7 268,66		
R I 040 281831 OPFI 01 (ordre)	2 231,80		
R I 040 281838 OPFI 01 (ordre)	12 712,13		
R I 040 281841 OPFI 01 (ordre)	3 737,67		
R I 10 1068 OPFI 01	249 674,66		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	421 122,98	125 561,65
	Réductions	45 886,67	79 674,98
Recettes :	Ouvertures	375 236,31	295 886,97
	Réductions		250 000,30
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	124 438,65
Solde Réductions	124 438,65
Ouv. - Réd.	

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER la décision modificative n°03 du Budget Principal de la commune conformément au tableau présenté ci-dessus.

Article 2 :

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de la bonne exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

Pour : 19 UNANIMITE

Contre : 0

Abstention : 4

**M. AIGUESPARSES Cédric, Mme GACNIK Marie-France, Mme PRUNET Sophie,
Mme YZQUIERDO Laurence**

NICODEMO Mélissia

Secrétaire de Séance



BRUN Fernand

Maire



Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20241104-DEL88_2024-DE

